

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2009

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 23 avril 2009 à 18 h 00
sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire

Étaient présents : M. LAUNEY, M. SAILLARD (19 h 25), M. TROCHON, Mme CHATEL, Adjoint; M. LECARPENTIER, Mme DUCHEMIN, M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, Mme BEAUGÉ, M. BAMEUL, M. LE FORESTIER, M. PICHON

Absent(s) excusé(s) : M. BAILLEUL

Absent(s) non excusé(s) :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BAMEUL

Dès l'ouverture de la séance, lecture est donnée au procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé et signé des membres présents.

TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame le Maire fait état de la récente rencontre avec Monsieur Davenet, Directeur Départemental des relations territoriales de la Poste. Les statistiques des opérations et fréquentations du guichet de la Poste prouvent la constante baisse d'activité menant à la fermeture à terme du bureau. Pour ces raisons, la Poste propose à la collectivité la transformation du bureau de poste en agence postale communale au sein de la Mairie permettant la conservation des services postaux au public : service courrier et services bancaires. Une convention établirait les conditions d'organisation. Le Conseil Municipal, afin de préserver ce service public de proximité, accepte à l'unanimité, la création d'une agence postale communale, sachant qu'en contrepartie des prestations fournies par la commune, la poste versera à la collectivité une somme mensuelle de 855 € pour 60 heures d'ouverture. Restent à définir ensuite en interne, les modalités d'application et d'organisation consécutivement à ce changement notoire au service administratif de la mairie, prévu au cours du 2^{ème} semestre 2009.

ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les conditions dans lesquelles le projet de révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de PLU en cours de révision simplifiée. Le Conseil Municipal, vu le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2009 de présentation du dossier aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'examen conjoint, arrête le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. L'enquête publique est prévue du 25 mai au 24 juin prochain.

ZONE ARTISANALE

La réunion de concertation prévue avec les différents services et intervenants du projet a été reportée au 28 avril ce qui ne permet pas d'apporter à l'assemblée de nouveaux éléments concernant ce dossier. Cependant, au stade d'avancement du projet et au regard de l'estimatif établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre ACEMO, il est souhaitable de définir prochainement le prix de vente au m² de chacune des parcelles selon son emplacement. Des renseignements seront pris auprès d'autres collectivités afin de connaître les prix actuellement pratiqués.

PROJET DE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE

Suite aux précédents débats et aux nombreuses relances auprès des services de la DDE, Mme le Maire informe qu'elle a enfin obtenu, lundi 20 avril, en présence des adjoints, l'avis d'un technicien sur la faisabilité d'une maison d'accueil sur les terrains appartenant à M. Pesnel. L'étude ainsi réalisée amène à la conclusion que le terrain de par sa déclivité importante, ne permet pas la réalisation d'une telle structure dans le respect des nouvelles normes qui s'imposent aux collectivités locales.

A la suite de ce constat, les deux terrains contigus situés Croix Pinchon, appartenant l'un à la commune et l'autre au CCAS, ont été visités par ce même technicien et conviendraient parfaitement pour cette réalisation : respect des normes d'accessibilité, pas d'acquisition de terrain, accès aisé avec débouché sur la rue Guerrand, raccordement au réseau eaux usées. Tous ces facteurs réunis permettent d'y envisager un tel projet.

ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

Suite à la présente réunion, Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'acquisition d'un camion benne lors d'une vente aux enchères par Me Samuel Boscher, d'un montant de 19 900 €. Une délibération modificative budgétaire autorisant un virement de crédit est prise en conséquence de cet achat.

LOCATION MAISON RENARD

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer à nouveau quant au loyer de 800€ du fait de la nécessité d'en ventiler une partie pour la location des bâtiments destinés à l'activité « Nettoie Chantier » exercée par Monsieur Beaubois et l'autre partie pour l'habitation. Elle propose d'appliquer un montant respectif de 300 € et 500€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer le bail de 23 mois établi par Me Lecanuet à compter du 1^{er} avril 2009 au nom propre de M. Beaubois, personnellement immatriculé au Registre du Commerce.

ADHESION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion de la commune :

- au F.S.L. à raison de 0.60 € par habitant soit 807.60€.
- au F.A.J.D. à raison de 0.23€ par habitant soit 309.58€. A titre exceptionnel, à l'instar du Conseil Général, la Direction des Solidarités Départementales (DSD) propose de mandater en 2009 que 50% de cette somme, considérant les ressources propres du fonds en augmentation.

QUESTIONS DIVERSES

1 - PROGRAMME DE VOIRIE

La DDE n'assurant plus la maîtrise d'œuvre des programmes de voirie, Madame le Maire propose de faire appel à candidatures auprès de cabinets susceptibles d'assurer cette prestation. Accord de l'assemblée.

2 - REMERCIEMENTS

- de Mathieu Héry pour le prêt du gymnase lors de la compétition régionale de Badminton en collaboration avec le club de Sottevast
- d'Irène Launey pour l'augmentation du crédit d'achat de livres. Richard Lecarpentier informe que Mme Launey propose de créer un service « Bébés lecteurs ».
- de Mme Mouchel, directrice école maternelle, pour l'acquisition du nouveau matériel d'éducation physique

3 - VENTE D'HERBE

Il est consenti au profit de Monsieur Franck Travers, une vente d'herbe par convention précaire pour une somme de 40 € par an, des parcelles acquises pour la zone d'habitation, cadastrées B 203 et 204.

4 - DEVIS

- **remplacement des dalles amortissantes** de la structure de l'école maternelle. La société MEFRAN propose un tarif intéressant pour écoulement d'un stock. Le coût avoisine 2 330 €. A confirmer.
- concernant **l'aménagement paysager du terre-plein de l'entrée du bourg**, les avis sont partagés du fait du coût élevé d'un muret demi-lune, façade en pierre et arrière en enduit projeté. Par ailleurs, un ancien pressoir en granit est retenu à l'achat pour la somme de 2 000€ à laquelle s'ajoute le transport de 500€. Il est donc préférable d'attendre l'implantation du pressoir sur le site afin d'en apprécier son effet, pour ensuite compléter l'aménagement.
- **remplacement de fenêtres et volets** au logement du bourg et pose de volets roulants aux logements de la Croix Pinchon. Accord devis Lelong pour 4 223 € TTC
- les travaux de couverture de l'ancienne cantine ne sont pas encore réalisés et relance va être faite auprès de l'entreprise.
- **remplacement du tracteur** : Eric Saillard présente 4 devis avec reprise de l'ancien tracteur. La soule à verser est évaluée de 28 700 à 34 600 €. Décision ultérieure après visite du matériel par les conseillers qui le souhaitent.
- **rénovation du court du tennis** : accord proposition Ste Allibert de 3 250 € HT considérant la prestation plus complète.

5 – PROJET ANIMATION INTERGENERATIONNELLE

Suite à la visite de Mme Druez, le Conseil Municipal échange sur le projet d'animation sportive et culturelle intergénérationnelle. Aucune décision en la matière au stade d'avancement de l'étude.

6 – BORNE POUR CAMPING CAR

Jean-Pierre TOLLEMER suggère la création d'une borne pour camping car.

7 – DIVERS

Arrêt de date de réunion de commission communication et commission scolaire.

Le Maire,
Françoise BOUGIS